SCHEMA DE PRINCIPE POUR LE TRAITEMENT ET LE DEVERSEMENT DES EAUX SUR UN CHANTIER

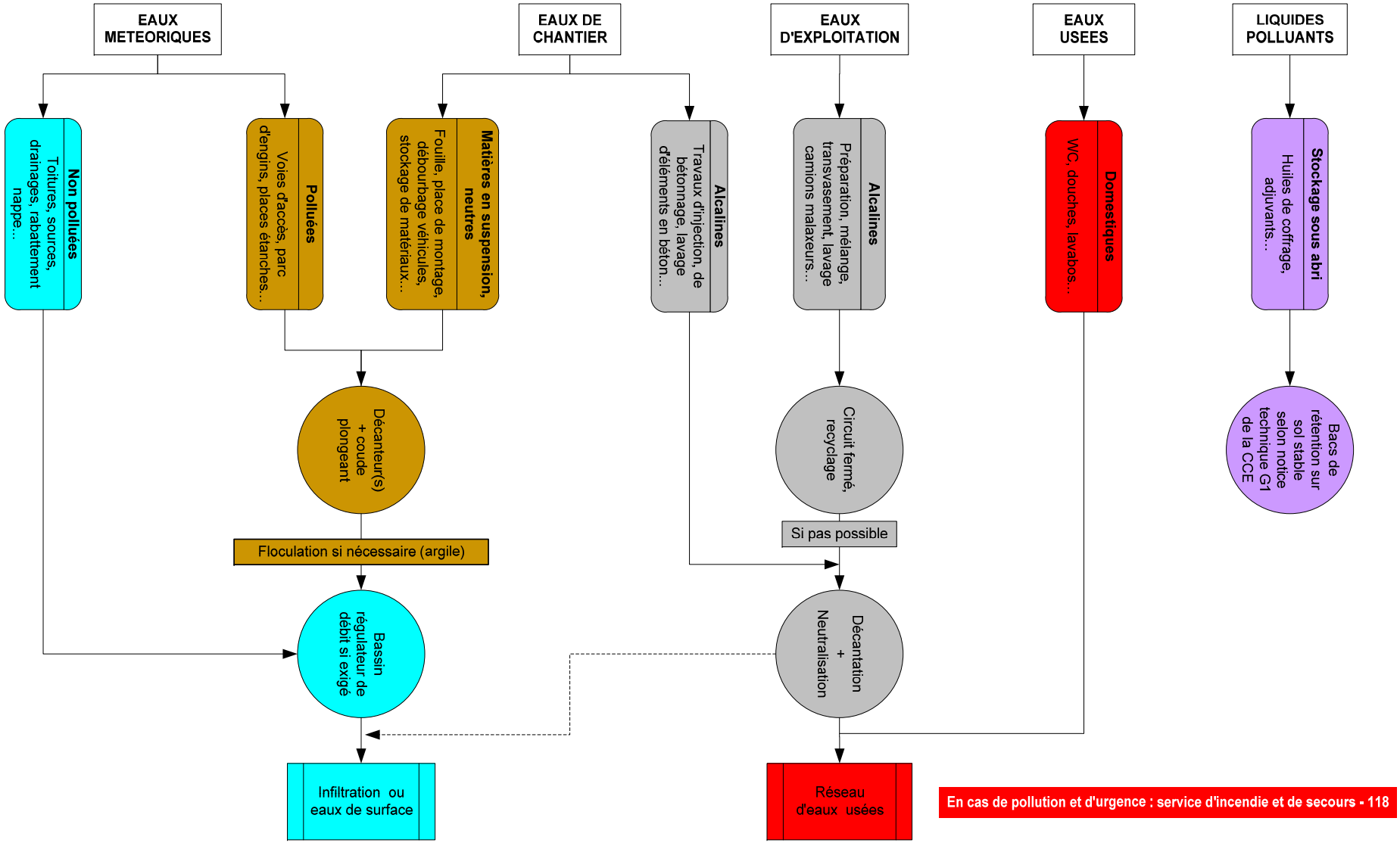

En cas de pollution et d'urgence : service d'incendie et de secours - 118

Normes minimale à respecter en tout temps :

20 mg/l MES (Matières en suspension)

pH compris entre 6,5 et 9

Normes minimale à respecter en tout temps :

pH compris entre 6,5 et 9

Les déversements ne doivent pas provoquer de dépôt dans la canalisation ni de dysfonctionnement dans les installations (stations de pompage, STEP)

CAU V3

Département du territoire
Service de la surveillance et de la protection des eaux et des milieux aquatiques
Avenue de Sainte-Clotilde 25 ● Case postale 206 ● 1205 Genève
Tél. +41 (22) 388 64 00 ● eau@etat.ge.ch ● www.geneve.ch/eau

Papier recyclé